

----- Forwarded message -----

From: **Valérie Boyer** <xxxxxx>
Date: lun. 4 févr. 2019 à 12:10
Subject: RE: Destitution de M.Macron
To: xxxxxx

Monsieur,

Vous m'alertez sur la possibilité de déposer devant l'Assemblée nationale une motion tendant à réunir la Haute Cour afin de prononcer la destitution du Président de la République, conformément à l'article 68 de la Constitution.

Je comprends tout à fait les raisons de votre colère, ainsi que les difficultés auxquelles les Français sont confrontés chaque jour, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains.

L'incompréhension face à un pouvoir exécutif qui reste sourd à ces problèmes, est légitime. Le ras-le-bol fiscal est réel. C'est pour cela qu'avec les Républicains nous avons fermement combattu la hausse des taxes sur le carburant prévue dans le budget de l'Etat.

Depuis 18 mois, je me suis opposée à la politique menée par le chef de l'Etat et le Gouvernement. Cette politique injuste est bien loin des promesses du candidat Macron. Dans le programme de la présidentielle, Emmanuel Macron n'a jamais indiqué les hausses de taxes qu'il prévoyait. La seule annonce était la convergence de la fiscalité entre le diesel et l'essence. On est bien au-delà, car il a considérablement durci et rendu plus brutale la trajectoire sur la fiscalité sur le carbone au détriment croissant du pouvoir d'achat des Français.

Vous souhaitez que l'Assemblée « destitue le Président de la République ». Sachez que l'article 68 ne peut être utilisé que dans des cas très exceptionnels, et n'a d'ailleurs jamais été utilisé. Il ne peut pas l'être pour sanctionner un projet ou un programme politique, et ne peut l'être que si l'institution même de la Présidence de la République est mise en péril par le comportement du Président.

Cet article n'est pas destiné à sanctionner la politique menée par un Président, mais à apprécier son rôle comme gardien de la Constitution.

En revanche, le Groupe LR propose de redonner la parole aux Français grâce à un référendum sur la politique fiscale énergétique, car c'est avec leur assentiment que les réformes pourront se faire et que nous arriverons à faire changer les choses.

Vous pouvez compter sur moi pour être attentive aux revendications qui se sont exprimées ces derniers jours, et continuer à lutter contre les mesures injustes de ce Gouvernement.

Bien cordialement,

Valérie BOYER,

Députée des Bouches-du-Rhône

Conseillère municipale de Marseille

Conseillère métropolitaine

Vice-Présidente du Conseil de Territoire Marseille Provence

----- Message transféré -----

Sujet :Destitution de M.Macron

Date :Sat, 2 Feb 2019 10:21:20 +0100

De :xxxxx

Pour :valerie.boyer@assemblee-nationale.fr

Madame Boyer bonjour,

Je suis xxxxx, citoyen consterné par les événements actuels et les crises démocratiques, politiques et économiques que nous subissons. Comme une grande partie des Français, je suis effaré par les actes et paroles de notre président. Une sortie possible de crise pourrait être trouvée en poussant M. Macron à se justifier auprès de nos représentants, dont vous faites partie. Comme ce fut le cas pour M. Chirac en 2001 et M. Hollande en 2016, il est en effet possible d'utiliser la procédure de destitution prévue par l'article 68 de notre Constitution.

Un premier député s'est montré favorable au lancement de cette procédure. Il s'agit de M. Marlin, député LR.

Nous avons eu beaucoup de commentaires dans les médias à ce propos, mais contrairement à ce qu'affirme M. Maus, strictement rien n'indique qu'il faudrait des "manquements" relevant du pénal. Tout comme chaque citoyen est en devoir de respecter la loi, M. Macron est en devoir de respecter la Constitution, le socle de notre République.

L'UPR, probablement troisième parti de France en terme d'adhérents (plus de 33000), a produit un dossier approfondi recensant 13 violations de la Constitution par le président de la République. Je vous invite instamment à prendre le temps de lire ce dossier pour en saisir le sérieux et la portée. Une seule d'entre elle que vous jugeriez pertinente suffirait pour justifier le lancement de la procédure.

Pour ma part, je considère par exemple que la participation de la France aux frappes en Syrie, sans mandat de l'ONU, donc en bafouant le droit international, est suffisamment grave pour déclencher cette procédure.

Je me permets d'insister sur le fait que ce n'est absolument pas un désaccord politique qui motive ma demande mais bien mon profond attachement aux institutions de notre République ainsi que ma réelle inquiétude quant à l'évolution de notre démocratie et de la place de la France dans le monde.

En tant que citoyen français, en tant que père de famille, en tant que travailleur, je vous demande solennellement de vous joindre à M.Marlin pour porter cette procédure à son terme. J'espère que le présent appel sera le point de départ d'une véritable réflexion sur la question. J'ai confiance dans les institutions de notre République, dans l'honnêteté intellectuelle de ses représentants et dans le fait qu'une telle question ne sera pas tournée en dérision ni balayée d'un revers de main.

Dans l'attente d'une réponse, que j'espère favorable, je vous prie d'agréer mes salutations.

xxxxx